

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 29 janvier 2019

VIGILANCE ORANGE NEIGE-VERGLAS

Le Cher est placé en VIGILANCE ORANGE pour un épisode NEIGE VERGLAS : vent, neige, verglas sont annoncés sur le département **à partir de 15h** et jusqu'au mercredi 30 janvier 2019 matin. Les conditions de circulation seront particulières difficiles.

Conseils de comportement :

Vent

- Limitez vos déplacements
- Si vous devez vous déplacer, limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent
- Ne vous promenez pas en forêt
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments

Neige-Verglas

- Différez si possible vos déplacements en voiture
- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer
- Privilégiez les transports en commun
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc
 - les chauffages d'appoint à combustion en continuCes appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Pour toutes les informations sur les conditions climatiques : www.meteofrance.fr

Pour toutes informations sur le réseau routier départemental : www.inforoute18.fr ;
www.cofiroute.fr ; www.bison-fute.gouv.fr.

Suivez-nous aussi sur les réseaux sociaux : <https://twitter.com/Prefet18> ;
<https://www.facebook.com/Préfet-du-Cher>

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher